

Saisissez votre recherche...



✕ FERMER



## Archives Municipales

# Les missions des archives municipales

Placées sous l'autorité du Maire, les archives municipales ont pour mission :

- > **la collecte** de tous les documents publics émanant des différents services municipaux, des actes officiels de la ville : délibérations, arrêtés ... Afin de constituer le patrimoine archivistique,
- > **la collecte** de documents d'origine privée,
- > **le classement** (tri, élimination et analyse) de ce patrimoine afin de rendre accessible aux élus, aux services municipaux et aux particuliers l'information qui leur est nécessaire,
- > **la conservation**, mission fondamentale pour la protection et la sauvegarde du patrimoine (opérations de restauration, désinfection, reconditionnement),
- > **la communication** afin de restituer la richesse de ces fonds au plus grand nombre : expositions, commémorations locales et/ou nationales, Journées du patrimoine.

Notre patrimoine est principalement constitué :

- > **des documents produits et reçus par l'administration communale depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle.** Près de 1.800 mètres linéaires portent témoignage de la vie soissonnaise et conservent la trace de l'action quotidienne des élus et du personnel municipal.
- > **des archives hospitalières.** Le fonds des archives de l'Hôtel Dieu Saint Gervais et de l'Hôpital Général Saint-Charles renferme les titres des biens, les recettes et dépenses, les délibérations de la commission administrative des Hospices Civils. Depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les archives hospitalières apportent une riche contribution à l'histoire locale sur près de sept siècles.
- > **d'archives privées.** Le fonds B.C. ANCIEN, né de la passion d'un érudit soissonnais pour l'histoire locale, se compose de dossiers documentaires complémentaires des fonds institutionnels (notes et dossiers sur Soissons, les villages axonais et les départements voisins), de romans, d'ouvrages historiques et de la presse locale.

Tous ces documents produits sans finalité historique, à une époque souvent éloignée, constituent un des moyens de la gestion communale et forment le matériau de base pour la recherche historique locale, tout en aidant les hommes et les institutions à prouver leurs droits.



## Les archives deviennent numériques

Grâce au soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, le service des Archives a entrepris la numérisation des registres de délibérations du Conseil Municipal.

Symboles mêmes de la commune, les délibérations constituent l'élément le plus précieux parmi l'ensemble de ses archives. Ces documents, tenus en unique exemplaire, se devaient d'être préservés de l'action du temps et des hommes car ils constituent la première source de l'histoire de la cité.

La collection rassemble 105 registres et 3 tables analytiques. Le registre le plus ancien date de mars 1814 (les registres antérieurs ont en effet péri avec l'ensemble des archives dans l'incendie qui ravagea l'Hôtel de Ville durant la Campagne de France).

Les délibérations font revivre les grandes décisions prises par le Conseil Municipal depuis 1814 et témoignent des moments clés de la vie des Soissonnais. Ces témoignages sur le développement de l'urbanisme, de l'économie et du commerce, la vie politique, sociale, culturelle, et sportive seront bientôt accessibles sur un site dédié aux ressources archivistiques de la commune.






Vue plan ▾

## ARCHIVES MUNICIPALES

 place de l'Hôtel de Ville  
02200 SOISSONS

 [0323599032](tel:0323599032)

 [Site Internet](#)

 [Courriel](#)



## ALLER PLUS LOIN



### SUR LE SITE

> [Registre de délibérations 1976-1977 des archives municipales de Soissons](#)

### SUR INTERNET

> [Site des Archives départementales de l'Aisne](#)



SOISSONS

## VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ **03 23 59 90 00**

@ **CONTACTEZ-NOUS**

